



Arrêté n°2025 - 155
fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial
au titre de la promotion interne 2025

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L.523-1 et L.523-5,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, notamment les articles 5 et 6,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 14 à 16,

Vu l'arrêté n°2023-248 du 26 octobre 2023 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret,

Considérant que 13 recrutements d'attachés sont intervenus en 2024 dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion auxquels s'ajoute aucun recrutement au titre des années précédentes, permettant 6 nominations au titre de la promotion interne,

Considérant que 277 fonctionnaires et contractuels en CDI du cadre d'emplois des attachés territoriaux ont été recensés au 31/12/2024 dans les effectifs de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés, permettant d'inscrire **11 fonctionnaires** sur les listes d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux par voie de promotion interne au titre de l'année 2025,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

ARRÊTE

Article 1 :

La liste d'aptitude pour l'accès par la voie de la promotion interne au grade d'attaché territorial est établie comme suit :

1	Mme BONDIE Valérie	Mairie de Saint Benoit sur Loire
2	Mme BOULAS Elisabeth	Mairie de Montargis
3	Mme BRILLARD Corinne	Mairie de Neuvy en Sullias
4	Mme FLEURY Christelle	Mairie de Mareau aux Prés
5	M. LONGEVILLE Nicolas	Mairie de Saint Jean de la Ruelle
6	Mme MALLET Karine	Communauté de Communes Giennoises
7	Mme MERABET Sybille	Mairie d'Ouzouer sur Loire
8	M. PAVY Sébastien	Mairie de Lailly en Val
9	Mme RACAMIER Sandra	Mairie de Villemandeur
10	Mme SEGBO Gertrude	Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing
11	Mme SICARD Claire	Mairie de Vitry aux Loges

Article 2 :

La date d'effet de la présente liste est fixée au **1er juillet 2025**.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

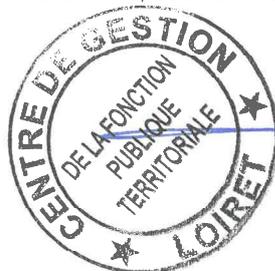
Une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et

- affiché au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme à ORLEANS
- notifié aux agents inscrits sur la présente liste
- transmis aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.



La Présidente,


Florence GALZIN

Fait à Orléans,
Le 30 JUIN 2025

PJ : Nombre d'agents sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux au 31/12/2024 et tableau des quotas